



FABRICATION DE LA NOUVELLE CLOCHE POUR L'ÉGLISE



La nouvelle cloche de l'église est en cours de fabrication à la fonderie de Villedieu-les-Poêles.

Elle sera installée d'ici la fin de l'année.

Dans ce numéro :

Informations générales

Pages 2 à 8

Commissions

Pages 9 à 11

Les Terres de Signy-Signets au 18^{ème} Siècle

Pages 12 à 14

Comptes-rendus des conseils municipaux

Pages 15 à 16



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY

Etat-civil

Naissances

Lynna MOREAU, le 09 juillet 2022,

Zahra FALL, le 01 août 2022,

Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



Mariage

Isabelle CHAMBAULT et Thierry RUCH,

le 16 juillet 2022,

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



APPLICATION MAIRES ET CITOYENS

La commune de Signy-Signets a lancé l'application maires et citoyens.

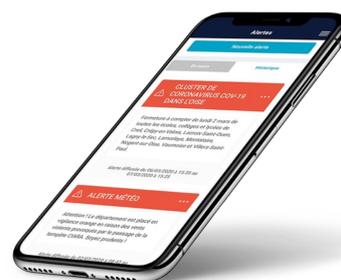
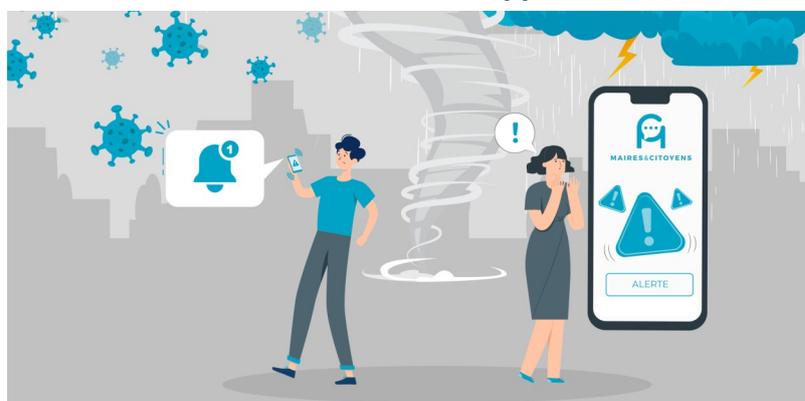
Cette application a pour but de faire vivre notre village, de rendre participatives certaines décisions de notre commune par le moyen de sondage, de vous avertir par le biais des alertes liées aux événements météorologiques, risques inondations, alerte accident, alertes coupures d'eau ou d'électricité, des alertes travaux etc...

Mais aussi de vous tenir informés des différentes animations sur notre commune.

Cette application est téléchargeable via [Play store](#) ou bien [Apple store](#) mais aussi par le biais du QR code ci-contre.



A très vite sur l'application Maires et Citoyens.



SÉCHERESSE 2022

La commune souhaite déposer une demande de classement en catastrophe naturelle "risque sécheresse". Cela sera fait en janvier 2023 selon les recommandations de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Les administrés qui ont constaté des désagréments (fissures, affaissements...) sur leurs habitations sont invités à déposer une demande en mairie via un courrier explicatif mentionnant :

- les dégâts constatés et leur date d'apparition,
- la cause présumée,
- la date du sinistre,
- des photographies des désordres occasionnés,
- des devis éventuels de réparation.



DESTINATION EMPLOI
Des métiers qui vous embarquent

TRANSDEV
RECRUTE ET FORME
500
CONDUCTEURS ET
CONDUCTRICES DE BUS

Une opportunité accessible à tous partout en Île-de-France !



ENVIE D'EMBARQUER ?
C'est facile !
Flashez et postulez

sur transdev.com/fr/job/conducteur-conductrice-de-bus/

pour

AFTRAL

CALENDRIER DES FORMATIONS
AU PERMIS D

| LIEUX | DATES |
|-------------------|----------------------|
| NOISIEL | 03/10/22 AU 30/12/22 |
| SAVIGNY-LE-TEMPLE | 10/10/22 AU 05/01/23 |
| AULNAY-SOUS-BOIS | 17/11/22 AU 10/02/23 |
| NOISIEL | 06/02/23 AU 04/05/23 |
| AULNAY-SOUS-BOIS | 09/02/23 AU 05/05/23 |
| SAVIGNY-LE-TEMPLE | 08/03/23 AU 09/06/23 |
| AULNAY-SOUS-BOIS | 08/03/23 AU 09/06/23 |
| SERVON | 03/04/23 AU 05/07/23 |
| NOISIEL | 24/04/23 AU 26/07/23 |
| NOISIEL | 05/06/23 AU 01/09/23 |
| AULNAY-SOUS-BOIS | 13/06/23 AU 08/09/23 |
| SERVON | 26/06/23 AU 22/09/23 |

aftral.com | | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL

pour



AUTORISATIONS D'URBANISME : RÉUSSIR SES DÉMARCHES

Vous souhaitez **réaliser des travaux** et vous ne savez pas **quelles démarches** effectuer ? L'extension de votre maison ou le changement de vos fenêtres, ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est donc important de bien s'informer sur les **règles d'urbanisme** en vigueur afin de construire en toute sérénité.

La Déclaration Préalable de travaux (Cerfa 13404*09 ou Cerfa 13703*09)

Certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable. Il peut s'agir :

- L'agrandissement, l'extension, la surélévation ou l'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²,
- La construction ou l'aménagement de bâtiments annexes à votre habitation principale, avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m². Les carports, abris de jardin, dépendances, garages de moins de 20 m² sont donc concernés,
- La construction d'un mur,
- L'installation de clôtures et de portails,
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, de type rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries,
- La construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure à 20 m²,
- Le changement de destination d'un local sans modification de son aspect extérieur ni de ses structures porteuses,
- Une division parcellaire.



Le Permis de Construire (Cerfa 13406*10 ou Cerfa 13409*10)

Certains travaux de construction de plus grande importance impliquent un permis de construire. Il peut s'agir des cas suivants :

- la construction d'une maison ;
- les extensions de plus de 20 m² de surface. Les travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² impliquent néanmoins le recours à architecte ;
- les abris de jardins dont la surface est supérieure à 20 m² ;
- les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol supérieure à 20 m², les terrasses couvertes (auvent ou toiture) créant une emprise au sol supérieure à 20 m² ainsi que les terrasses aménagées sur un balcon ;
- les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination,
- Les changements de tuiles sur une structure de plus de 20 m².



Le Délai d'Instruction

Le délai d'instruction commence à courir à compter de la date du dépôt du dossier complet. Il varie en fonction du type de demande déposé. Il est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables (DP) et les certificats d'urbanisme d'information (CUa),
- 2 mois pour les permis de construire maison individuelle (PCMI) et les certificats d'urbanisme opérationnels (CUB),
- 3 mois pour les permis de construire (PC) et les permis d'aménager (PA).

Où Déposer le Dossier ?

Votre dossier complété, il vous reste une dernière démarche à effectuer : le dépôt de votre déclaration préalable de travaux ou de votre permis de construire. Depuis le 1er janvier 2022, plusieurs options s'offrent à vous :

- L'envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à la mairie,
- Le dépôt du dossier directement en mairie en main propre,
- La transmission de votre demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée à l'adresse suivante : urba-signy-signets@orange.fr

En format papier, vous devez déposer 4 exemplaires au minimum, afin de permettre la consultation de services annexes associés à l'instruction de votre demande.

La mairie affecte alors un numéro d'enregistrement à votre dossier et vous délivrera un récépissé.

Le Plan Local d'Urbanisme

Retrouvez toutes les informations concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le site de la commune ou directement en mairie.



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER

RECENSEMENT de la population 2023

Répondez sur internet, c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune

Flers

Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données!

L'ensemble de ces données sont traitées et analysées par l'INSEE qui diffusera les résultats sur son site internet.

LES ECOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL PIERRE-LEVÉE - SAMMERON - SEPT-SORTS ET SIGNY-SIGNETS



Le Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal a été créé en 2004 avec les communes de Pierre-Levée, Sammeron et Signy-Signets suite à la fin de la gestion par la Communauté de Communes du Pays Fertois.

En septembre 2018, la commune de Sept-Sorts a intégré le regroupement.

Ce syndicat est présidé par M. Didier VUILLAUME, Maire de Sammeron.

ECOLE DE SAMMERON

9 rue René Cassin
77260 SAMMERON
Tél. : 01.60.22.43.28.
Directeur : Marc TATTEGRAIN

EFFECTIFS 2022/2023

Petite Section : 24 - Marc TATTEGRAIN
Petite Section et Moyenne Section : 27 - Johana STROUPPE (jeudi/vendredi) / Cécile DEKEYSER (lundi/mardi)
Moyenne Section et Grande Section : 25 - Marine BOUQUET (mardi / jeudi / vendredi) et Estelle WATRICE (lundi)
Grande Section et C. E. 1. : 23 - Sandrine GUILLAUME
CE2 et CM1 : 26 - Davy VIGNERON



ECOLE DE PIERRE-LEVÉE

Place de l'Eglise
77580 PIERRE-LEVÉE
Tél. : 01.60.22.46.56.
Directrice : Céline BEDEL

EFFECTIFS 2022/2023

C. P. : 21 - Mme BEDEL
CE1 et CE2 : 23 - Mme FAVRE
CM1 et CM2 : 25 - Mme MANOY

ECOLE DE SIGNY-SIGNETS

5 Place de l'Eglise
77640 SIGNY-SIGNETS
Tél. : 01.60.32.96.35.
Directeur : David MARTINIE

EFFECTIFS 2022/2023

CE1 : 25 - Sylvie MIDDELTON
CE2 et CM1 : 26 - Ester BOUGUEREAU - GASHI
CM2 : 25 - David MARTINIE



HORAIRES DES BUS

| ALLER | | |
|---------------|----------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| SEPT-SORTS | LA HAUTE BORNE | 08:23 |
| | MAIRIE | 08:28 |
| SAMMERON | RUE DU TARCQ | 08:33 |
| | ECOLE | 08:35 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 08:43 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 08:56 |
| SEPT-SORTS | LA HAUTE BORNE | 09:10 |

| ALLER | | |
|---------------|---------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 08:20 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 08:30 |
| SAMMERON | RUE DU TARQ | 08:33 |
| | ECOLE | 08:35 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 08:43 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 08:56 |

| RETOUR | | |
|---------------|----------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| SAMMERON | ECOLE | 16:30 |
| | RUE DU TARCQ | 16:32 |
| SEPT-SORTS | LA HAUTE BORNE | 16:37 |
| | MAIRIE | 16:46 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 16:51 |
| SAMMERON | RUE DU TARCQ | 16:57 |
| | ECOLE | 17:00 |

| RETOUR | | |
|---------------|----------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| SAMMERON | ECOLE | 16:30 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 16:36 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 16:43 |
| SIGNY-SIGNETS | MAIRIE | 16:48 |
| SAMMERON | RUE DU TARQ | 16:54 |
| SEPT-SORTS | LA HAUTE BORNE | 16:58 |
| | MAIRIE | 16:59 |
| SAMMERON | ECOLE | 17:06 |

| ALLER | | |
|--------------|---------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 12:35 |
| SAMMERON | ECOLE | 12:45 |

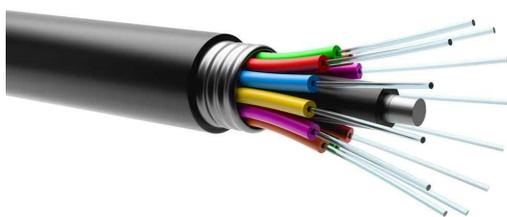
| RETOUR | | |
|--------------|---------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 13:25 |
| SIGNY SIGNET | ECOLE | 13:30 |
| SAMMERON | ECOLE | 13:40 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 13:55 |

| ALLER | | |
|---------------|---------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 12:03 |
| | ECOLE | 12:05 |
| SAMMERON | ECOLE | 12:10 |
| | ECOLE | 12:14 |
| | RUE DU TARQ | 12:16 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 12:19 |
| | ECOLE | 12:24 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 12:34 |
| | ECOLE | 12:35 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 12:40 |
| | RUE DU TARQ | 12:45 |
| SAMMERON | ECOLE | 12:48 |

| RETOUR | | |
|---------------|---------------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | Im-jv--- |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 13:17 |
| SAMMERON | RUE DU TARQ | 13:20 |
| | ECOLE | 13:22 |
| SIGNY-SIGNETS | ECOLE | 13:30 |
| PIERRE-LEVEE | ECOLE | 13:43 |



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Les travaux de déploiement de la fibre sur le domaine public de la commune sont réalisés et réceptionnés depuis le mois de Juin.

Nous sommes en attente de l'autorisation délivrée par le Syndicat Départemental Seine & Marne Numérique aux délégataires pour une commercialisation.

NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE

| | Habitants de SIGNY-SIGNETS | Habitants du canton LA FERTE S/S JOUARRE |
|--|-------------------------------|--|
| PERIODE DU 1^{er} Mai au 30 Septembre | | |
| - Samedi et Dimanche | 300 € | 500 € |
| - Samedi, dimanche ou jour férié | 150 € | |
| - Jour supplémentaire à un week-end | 100 € | 100 € |
| PERIODE DU 1^{er} Octobre au 30 Avril | | |
| - Samedi et Dimanche | 350 € | 550 € |
| - Samedi, dimanche ou jour férié | 170 € | |
| - Jour supplémentaire à un week-end | 110 € | 110 € |

CAUTION 800 €

SALLE DES ASSOCIATIONS

| | Habitants de SIGNY-SIGNETS |
|--|-------------------------------|
| PERIODE DU 1^{er} Mai au 30 Septembre | |
| - Samedi et Dimanche | 150 € |
| - Samedi, dimanche ou jour férié | 80 € |
| - Jour supplémentaire à un week-end | 40 € |
| PERIODE DU 1^{er} Octobre au 30 Avril | |
| - Samedi et Dimanche | 170 € |
| - Samedi, dimanche ou jour férié | 100 € |
| - Jour supplémentaire à un week-end | 50 € |

CAUTION 500 €



CIMETIERE

| | |
|-------------|-------|
| PERPETUELLE | 300 € |
| TRENTENAIRE | 150 € |

COLOMBARIUM

| | |
|-------------|-------|
| PERPETUELLE | 300 € |
| 15 ANS | 150 € |

JARDIN DU SOUVENIR

| |
|-------|
| 150 € |
|-------|



LES INTERVILLAGES : LE RETOUR !!!



Le dimanche 4 septembre s'est déroulée sur notre commune la 25^{ème} édition des jeux Intervillages sous un soleil des plus radieux.

Quel bonheur de pouvoir entendre de nouveau des cris d'encouragements et des rires d'enfants !

Bravo à nos petits Signaciens qui terminent à la 3^{ème} place tout de même !

Un grand merci à Camille, Maxence et Mathis qui ont su motiver et accompagner les enfants tout au long de cette journée sans oublier bien sûr leur incroyable enthousiasme et leur énergie débordante.

Cette éprouvante journée a été marquée par la visite d'un reporter du Pays Briard et l'article qui en a découlé, nous motive encore plus à se surpasser.

Après les préparatifs du samedi après-midi, toute l'équipe organisatrice a pu partager un moment de détente autour d'un barbecue.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à Sammeron pour tenter de décrocher notre 8^{ème} étoile.



SIGNY-SIGNETS

Olympiades. Les jeux Intervillages fêtent leurs 25 ans

Dimanche 4 septembre, le stade de Signy-Signets a retenti des cris des enfants s'affrontant dans des épreuves sportives et ludiques, toujours dans la bonne humeur.

Après 2 ans d'absence, la commune de Signy-Signets était ravie d'accueillir les traditionnels jeux Intervillages qui fêtaient cette année leurs 25 ans d'épreuves sportives, de course ludique, d'encouragements enthousiastes et d'investissement sans faille des équipes organisatrices.

Comme l'explique Thomas Schots, 3^{ème} adjoint au maire de Signy-Signets en charge de l'animation et la communication, l'organisation a lieu tout au long de l'année avec des réunions préparatoires pour définir les épreuves et les changements à apporter. Avant les grandes vacances la date définitive est fixée. Ensuite il faut motiver les troupes et informer les familles. L'événement survenant pendant les vacances ou peu de temps après la rentrée, les maires se chargent elles-mêmes de la communication en invitant les enfants nominativement à l'événement et en informant

dans le journal communal. La veille de la compétition la commune de Signets qui regroupe 584 résidents signaciens comptait déjà 35 enfants pré-inscrits. Le jour précédant la fête, le terrain est aménagé et les barnums sont installés. S'ensuit un barbecue amical entre les différents organisateurs.

Des épreuves qui varient au fil des années

La compétition est réservée aux 7-18 ans avec deux groupes distincts 7 à 12 et 13 à 18 ans. Certaines épreuves sont renouvelées chaque année. Pour l'édition 2022, le tchoukball faisait son apparition. Charge aux encadrants d'expliquer ses règles... La course d'obstacles dénommée « la poutre », le basket (tour du monde) et le jeu du béréet faisaient parties des épreuves sélectionnées. Le fil rouge (diverses épreuves de réflexion et de logique), le football et le légendaire tir à la corde sont quant à eux présents chaque année. Comme le mot d'ordre principal est la bienveillance, les enfants se présentant plus tard dans la matinée (le rendez-vous initial est prévu à 8h30), peuvent rejoindre leur équipe à tout moment. On notera la présence tout au long de

la journée de Madame Laurence Miffre-Peretti, maire de Saint Jean les deux Jumeaux et de Monsieur Pierre Hordé, édile de la commune de Ussy Sur Marne. Chaque maire essaie d'être présent au moins en fin de journée pour la course et le palmarès. Philippe Fourmy, maire de la commune organisatrice, assume le rôle de chef d'orchestre des olympiades et assure le planning et procède à l'appel des équipes.

La course ludique, l'épreuve favorite

Comme l'a souligné Marc Le Guidevais, 1^{er} adjoint au maire, « il faut absolument assister à la course ludique ». Cette épreuve finale consiste à effectuer le plus d'aller-retour par équipe en rampant sous des bâches, puis en course en sac et enfin, par équipe de 2, en position de brouette.

Les cris des parents et des équipes retentissent dans le stade, mais toujours avec fair-play. La maman de Mathéo de l'équipe d'Ussy a donné de la voix pour encourager son fils



La mythique course ludique épreuve reine de ces jeux Intervillages Muriel Villanova

et son équipe lors de la course en sac.

« Bien que toutes les places soient belles » comme l'a souligné Philippe FOURMY, maire de la commune organisatrice, c'est la commune de Changis sur Marne qui est montée sur la première place du podium, suivie de Sammeron (qui organisera l'édition suivante), Signy-Signets, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et Ussy sur Marne. Les élèves de Sept-Sorts qui viennent de rejoindre le Regroupement Pédagogique Intercommunal ont intégré l'équipe de Signy pour leur première participation, avant de constituer leur propre équipe en 2023.

Chaque participant repart avec une médaille et chaque

équipe avec une coupe, offertes par la communauté d'agglomération. En tout, 190 élèves ont participé aux épreuves.

Les clefs du succès

Si cet événement remporte un tel succès, c'est bien évidemment grâce à l'implication des équipes organisatrices avec la présence en amont de l'événement des maires et de leurs adjoints et de nombreux bénévoles et parents d'élèves qui permettent à cette tradition familiale de se perpétuer depuis 25 ans. Les enfants sont totalement pris en charge par les encadrants en tee-shirts bleus (collation, déjeuner, goûter et encadrement tout est prévu).

La plupart sont d'anciens élèves qui ont participé aux

Intervillages pendant de nombreuses années et qui veulent faire perdurer ce concept générateur d'une belle cohésion entre les participants. Dominique un ancien parent d'élève continue de s'impliquer dans l'organisation de l'événement, à l'instar de sa fille qui n'ayant plus l'âge de participer aux épreuves officie maintenant en tant que coach. Il en va de même de Maxence, de Kévin et bien d'autres. L'épopée de ces 25 dernières années a été immortalisée en image par Michel Bruel, reporter local bénévole. Une rétrospective en image retrace l'histoire des jeux de 1996 à nos jours. On y retrouve les encadrants d'aujourd'hui, compétiteurs d'hier qui ont pris quelques années.



C'EST LA FÊTE DU VILLAGE

Le week-end des 10,11 et 12 septembre a eu lieu notre traditionnelle fête du village où petits et grands ont pu profiter des manèges et animations.

Le samedi 10 septembre au soir, les rues de notre village se sont illuminées de couleurs vives lors de la retraite aux flambeaux suivies d'un spectaculaire feu d'artifice pour clôturer cette journée.

N'oublions pas de remercier l'ensemble des bénévoles ainsi que les membres de la commission animation et communication pour leur investissement lors de cette journée.



FORUM DES ASSOCIATIONS SAMMERON - SIGNY-SIGNETS



Le samedi 10 septembre a eu lieu le forum des associations organisé par l'ASAC en partenariat avec l'association SVL de Sammeron.

Les visiteurs ont pu découvrir différentes activités notamment les deux nouvelles sections de l'ASAC qui ont vu le jour cette année : L'ASAC trail animée par M. Truong-Quang Nicolas et l'ASAC self défense animée par le professeur de karaté M. Mécréant David.

Ces deux sections viennent s'ajouter aux sections déjà présente au sein de l'ASAC avec la chorale, le karaté enfants et adultes ainsi que la randonnée.

Vous souhaitez avoir des informations sur les différentes sections de l'ASAC ?

Vous pouvez les contacter par mail : asac77640@gmail.com. ou bien en mairie.

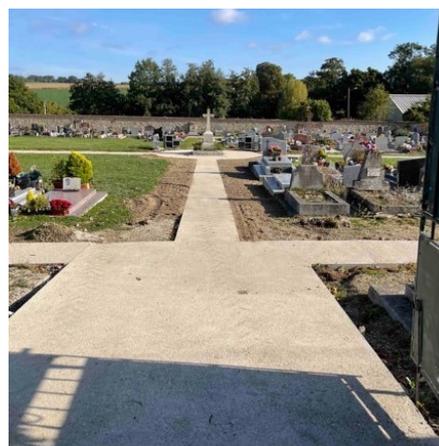


POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Cimetière :

La deuxième phase des travaux d'aménagement du cimetière s'est terminée début juillet avec l'allée centrale.

La troisième et dernière phase est engagée depuis mi-septembre. Il s'agit de combler avec de la terre de part et d'autres des allées refaites. Cette phase devrait se terminer courant décembre.



Le mur du cimetière qui avait été abîmé par un camion a été réparé cet été après accord des assurances.



TRAVAUX ANNONCÉS

Le réseau d'eaux pluviales du Hameau des Vaseliers sera réhabilité en partie par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie à partir du 24 octobre 2022 pour une durée de 3 semaines.

ENLÈVEMENT DES BETTERAVES

Dates de prévisions d'enlèvement sur la commune :

Du 17 au 23 octobre 2022.

Du 07 au 13 novembre 2022.



LES TERRES DE SIGNY-SIGNETS AU 18^{ÈME} SIÈCLE

A cette époque, presque toutes les terres sont détenues par un seigneur et le territoire sur lequel il exerce son autorité est la seigneurie. Celle-ci est composée du château de Montebise, du (des) village(s), des champs, des prés, des bois et des landes.

La seigneurie de Signets appartient à : « HAUT ET PUISSANT **SEIGNEUR MESSIRE JEAN PHILIPPE BERNARD** MARQUIS DE CORDOÛAN ET DE MONTEBISE, BARON DE LA GRANGE MENNESSIER, SEIGNEUR DE PIERRE-LEVEE, LA ROUTE SIMON, LA COURTE SOUPE, SIGNY, MONTGUICHET, SIGNETS, LE PLAT AUTEL DE SIGNETS, LES PERDRIETS, DES FIEFS DE VAUDELARD, JANNETRY, LA GENETTE, MONTROBERT ET AUTRES LIEUX, MESTRE DE CAMP DE DRAGONS, CHEVALLIER DE L'ORDRE ROYAL MILITAIRE DE SAINT LOUIS » ;



Château de Montebise

LES CENSIVES

Le sol de la seigneurie se divise en deux parties :

LA RESERVE :

Elle regroupe les meilleures terres que le seigneur exploite directement en faisant travailler ses domestiques et ses paysans et dont il se « réserve » la totalité de la production. C'est le domaine propre du maître.

LES TENURES :

Ce sont les terres confiées à des paysans dépendants qui les cultivent par leurs propres moyens. Ils n'en possèdent que la jouissance, à titre précaire.

Ces paysans doivent en échange verser au seigneur le CENS. Les terres en question sont appelées CENSIVES et eux-mêmes sont les CENSITAIRES ; les censives sont converties en RENTE en suivant les COUTUMES du lieu ou de la ville.

Le SURCENS est la tentative seigneuriale d'accroître le cens, généralement faible et symbolique. Il est peu apprécié et peut être la cause de révoltes.

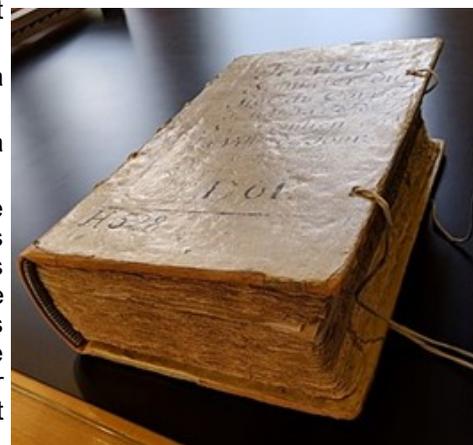
LES CENSITAIRES

Payant le cens, le censitaire est en général roturier mais il peut aussi être noble ou ecclésiastique.

Les censitaires sont désignés dans le **LIVRE TERRIER** de la seigneurie de Signets daté de 1776.

(Livre terrier consultable aux Archives Départementales à Dammarie-les-Lys sous la côte 857 F 1).

Le livre terrier est un registre contenant les lois et usages d'une seigneurie, la description des bien-fonds, les droits et conditions des personnes ainsi que les redevances et obligations auxquelles elles sont soumises. Pour faire l'inventaire des censives, le seigneur doit obtenir l'adhésion et la participation active de ses tenanciers pour venir déclarer, devant le notaire choisi par le seigneur, le montant et la nature des redevances qui leur incombent, et décrire les terres sur lesquelles elles étaient assises.



Le cadastre créé par Napoléon 1^{er} en 1807 a remplacé les livres terriers.

TABLE DES NOMS DES CENSITAIRES DE LA SEIGNEURIE DE SIGNETS (liste non exhaustive)



MADAME LA PRINCESSE DE MARSAN

« ... de très haute, très puissante et très illustre S.A. MADAME MARIE LOÛISE DE ROHAN SOUBISE, veuve de très haut, très puissant et très illustre PRINCE S.A. MONSEIGNEUR GASTON JEAN BAPTISTE CHARLES DE LORAIN COMTE DE MARSAN, gouvernante des Enfants de France, Dame de Montreuil et autres lieux, demeurant au château de Versailles... ».

(...la dite Dame Princesse de Marsan, tient et possède à titre de cens surcens et coutume en l'Etendue de la censive directe Seigneurie haute, moyenne et Basse justice de la terre et Seigneurie de Signets, appartenant au dit Seigneur Marquis de Cordouan...)

MONSEIGNEUR LE DUC DE LUINES

Le titre de duc de Luynes, pair de France, a été créé en 1619 au profit de Charles d'Albert, favori du roi Louis XIII. Le château de Dampierre en Yvelines fut la propriété de la famille d'Albert de Luynes de 1663 à 2018.

LES RELIGIEUX MINIMES DE CRECY EN BRIE

Une bâtisse « Les Minimes » et ses hauts murs qui entourent un grand parc suscitent fatalement le mystère dans l'actuelle ville de Crécy la Chapelle.

Cet ancien hôtel de la reine Anne d'Autriche est transformé en couvent par les Bénédictines de Montdenis. La congrégation des Minimes située à Fublaines y est transférée vers 1730.



Les Minimes

LA FABRIQUE DE SIGNY

Sous l'Ancien Régime, l'église est entretenue et ses biens gérés par la Fabrique. Ce mot désigne à la fois tout ce qui appartient à une église paroissiale et le corps de ceux qui administrent les biens qu'on appelle marguilliers.

MESSIRE JACQUES HENRI PIERRE HERTELOU

« Chevallier de L'ordre Royal et militaire de Saint Louis, ancien Gendarme de la Garde du Roy, demeurant à Meaux, Rûe de la halle, paroisse de Nôtre Dame de Châage (à cause ?) Dame Marie Jeanne Marguerite Devernon son épouse »

DOM JACQUES HENRY

« Prestre religieux de l'ordre de Saint Benoist congrégation de Saint maur de France, demeurant à la maison conventuelle de Saint fiacre ».

Saint-Maur (ou Amaury, Morane ...) est le saint patron des charbonniers, des chaudronniers, des fossoyeurs. Né vers 512 et mort vers 584, il est fêté le 15 janvier.

SIEUR JEAN JACQUES BOURDIN

« Ecuyer Conseiller Secrétaire du Roy maison Couronne de France et de ses finances honoraires Seigneur de la Barre, demeurant actuellement à Paris rûe des maçons paroisse de Saint Severin ».

MAITRE MARTIN JEAN DENEST

« Notaire et tabellion Royal garde nottes et garde (?) héréditaire reçu au Châtelet de Paris à la résidence de la ville de Faremoutiers y demeurant ».

Le tabellion était un fonctionnaire chargé de faire la copie (dite la « grosse ») d'une décision de justice ou d'un acte notarié.

JEAN PIERRE BOITEL

« Clerc paroissial de la paroisse de Signets y demeurant (à cause ?) de Marie Catherine Velu Sa femme ».

MONSIEUR DE PERREUSE

Il s'agit très probablement de **ANTOINE MARIE CHARLES PROSPER BAUYN DE PERREUSE, MARQUIS DE PERREUSE**.

Il s'était marié avec Marie Nicole Catherine Courtin d'Ussy. Décédé en 1816, il fut lieutenant colonel de cavalerie.

LE REVEREND PERE ANDRE FRANCOIS COURTEL

« Prêtre religieux (...) de l'ordre des minimes, correcteur et Supérieur actuel du Couvent du dit ordre fondé à Crécy en brie, y demeurant... ».



MAITRE NICOLAS CARDET

« Notaire Royal du Baillage de Meaux et procureur au baillage de la ferté au col (aujourd'hui la Ferté sous Jouarre) y demeurant... ».

MONSIEUR CLAUDE CHARLES MARECHAL

« Prêtre curé de Signy Signets, et en cette qualité premier marguillier d'honneur de l'œuvre et fabrique de Saint martin de Signy... »

« Prêtre curé de Signy Signets, et en cette qualité premier marguillier d'honneur de l'œuvre et fabrique de Notre Dame de Signets...
...demeurant en son presbytère au dit Signets... ».



MAINS MORTES

En font partie (cf notre liste de censitaires) ; la cure de Signy, les religieux Minimes de Crécy, la Fabrique de Signy ; la Fabrique de Signets.

Les biens de mainmorte étaient les biens appartenant aux personnes morales. Du fait que leur possesseur a une existence indéfinie ils se trouvent retirés du circuit économique et échappent aux règles des mutations par décès.

Nous ne regarderons plus les terres qui nous entourent de la même façon. Nous y verrons tout le peuple qui les a mises en valeur avant nous, d'autant plus nombreux que les parcelles étaient petites.

Compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Thomas SCHOTS, Catherine LE ROY, Morgane LAISSAC, Nathalie GUENAL, Inna OTSO, Aline LEMOINE.

Absents excusés et représentés : Virginie LELOIR représentée par Marc LE GUIDEVAIS, Hervé ROUSSEAU représenté par Morgane LAISSAC, Myrienne COTTRET représentée par Aline LEMOINE.

Absents : Mathieu HERVE, Olga BROUSSOLLE, Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Aline LEMOINE.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Attribution d'un Numéro de Voirie – Hangar direction le Hameau des Vaseliers.**

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire présente la Décision Modificative ci-dessous :

subvention à hauteur de 40 % a depuis été transmis.

Deux devis ont été réalisés :

Sarl Franck MOREL : 20.700,51 € TTC.

Art & Fenêtres : 22.598,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR ACCEPTER le devis Sarl Franck MOREL pour un montant de 20.700,51 € TTC.

communes (Bassevelle, Bussières, Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets, Ussy-sur-Marne).

Afin de ne pas rompre la continuité du service public, les services de l'Etat nous ont proposé le processus suivant pour reprendre la compétence :

de solliciter le Préfet pour une entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral différée, par exemple, au 1^{er} janvier 2023 s'agissant de la restitution de la compétence "électrification rurale".

d'engager une nouvelle modification des statuts aux termes de laquelle elle se dote à nouveau de la compétence « électrification rurale ». S'agissant d'une compétence supplémentaire non prévue par la loi, la CA peut l'exercer sur une partie seulement de son territoire ([article L.5211-17-2 du CGCT](#)), comme cela est le cas actuellement.

Il est ainsi proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

5 3 Compétences supplémentaires définies librement

5 3 13 Electrification rurale

Sur le territoire des communes de Bassevelle, Bussières, Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, La Ferté-sous-Jouarre, Jouarre, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | | | | RECETTES INVESTISSEMENT | | | | |
|--------------------------------------|-------|---------|---------------|---------------|--------------------------------------|-------|---|---------------------|--------------------|
| Compte | Chap. | Libellé | CREDIT AMPUTE | CREDIT ABONDE | Compte | Chap. | Libellé | CREDIT AMPUTE | CREDIT ABONDE |
| | | | | | 021 | 021 | Virement à la section de fonctionnement | -22 000,00 € | |
| | | | | | 10222 | 10 | FACTVA | | 22 000,00 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | | 0 | 0 | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | | -22 000,00 € | 22 000,00 € |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|--------------------------------------|-------|--|---------------------|--------------------|--------------------------------------|-------|---------|---------------|---------------|
| Compte | Chap. | Libellé | CREDIT AMPUTE | CREDIT ABONDE | Compte | Chap. | Libellé | CREDIT AMPUTE | CREDIT ABONDE |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | -22 000,00 € | | | | | | |
| 6411 | 64 | Personnel Titulaire | | 13 567,00 € | | | | | |
| 6453 | 64 | Cotisations aux caisses de retraites | | 5 500,00 € | | | | | |
| 6336 | 63 | Cotisations CNFPT CDGFPT | | 3,00 € | | | | | |
| 6451 | 64 | Cotisations URSSAF | | 1 400,00 € | | | | | |
| 6531 | 65 | Indemnités | | 1 450,00 € | | | | | |
| 6534 | 65 | Cotisations sécurité sociale | | 80,00 € | | | | | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | | -22 000,00 € | 22 000,00 € | TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | | 0 | 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR ACCEPTER la Décision Modificative n°1.

2 - CHANGEMENT DES FENÊTRES BÂTIMENT MAIRIE/ECOLE

Lors du dernier Conseil Municipal, la demande de subvention concernant le changement des fenêtres de la mairie et de l'école a été votée. Un accord de

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CACPB

La CACPB a engagé par délibération du 7 octobre 2021 une modification de ses statuts visant, entre autres, à restituer à ses communes membres la compétence en matière d'électrification rurale. Cette restitution de compétences entraînera un retrait de la CACPB du SDESM et la fin des services de ce syndicat pour 19

Sorts, Signy-Signets et Ussy-sur-Marne (ex CACPB),
La communauté d'agglomération est compétente en matière d'électrification rurale.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois,
Vu la délibération 2022-070 du conseil communautaire du 23 juin dernier proposant une modification des statuts,

Vu les projets de statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR APPROUVER les termes de la convention constitutive et ses annexes.

4 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Vu L'article L.2313 du code de la commande publique,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **APPROUVER** le programme et les modalités financières.
- **AUTORISER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- **APPROUVER** les termes de l'acte

constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,

- **AUTORISER M. le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,**
- **AUTORISER le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.**

Arrivée d'Inna OTSO à 19h20.

5 - PROPOSITION ANTARGAZ

Au regard du tarif élevé du gaz fourni par la société PRIMAGAZ pour la mairie et les logements communaux, une étude a été réalisée par la société ANTARGAZ.

Une proposition de reprise en exploitation de la facturation du gaz en réseau a été transmise avec également une remise en conformité des logements. Une économie significative de 40 % sur le tarif actuel est proposée. Une prime de 250 € HT par logement sera versée pour effectuer quelques travaux de remise en état de l'installation.

La commune a également sollicité d'autres fournisseurs de gaz en réseau sans réponse de leurs parts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 12 voix POUR :

- **APPROUVER** la proposition de fourniture de gaz de la société ANTARGAZ pour l'alimentation de la mairie/école, salle polyvalente, église et logements communaux,
- **AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront.**

6- TARIFS COLOMBARIUM / JARDIN DU SOUVENIR

Suite à l'acquisition de Colombariums et de Jardins du Souvenir au cimetière, il est proposé les tarifs suivants :

COLOMBARIUM

Perpétuelle : 300 €

15 ans : 150 €

JARDIN DU SOUVENIR

150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 12 voix POUR :

- **ACCEPTER** les tarifs ci-dessus,

- **INCLURE** les tarifs et les conditions d'accès à ces ouvrages dans le règlement du cimetière.

7- ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE HANGAR EN DIRECTION DU HAMEAU DES VASELIERS

Suite à la construction d'un hangar agricole en direction du Hameau des Vaseliers, il est demandé l'attribution d'un numéro de voirie.

Le numéro 20 rue Robert Soulat est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 12 voix POUR :

- **ATTRIBUER** le numéro 20 rue Robert Soulat au hangar agricole,
- **EN INFORMER** les propriétaires.

8- INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Défense Incendie : Une étude est menée par le Conseil Municipal pour la mise aux normes de la défense incendie aux hameaux de Signy et des Vaseliers.

En attendant l'aboutissement de cette mise aux normes, les permis de construire sur ces secteurs sont refusés.

Dans ce cadre, un pétitionnaire a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun.

Ce même pétitionnaire a demandé si la commune voulait participer à la création d'une bâche pour couvrir sa future habitation. Le Conseil Municipal considère qu'elle va déjà investir dans des dispositifs collectifs et qu'elle ne souhaite pas participer à ce projet d'ordre privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 12 voix CONTRE participer à l'acquisition d'une bâche pour cet administré.

Commission Animation : M. le Maire remercie M. LE GUIDEVAIS et M. SCHOTS ainsi que les Conseillers Municipaux pour leurs engagements lors des Jeux Intervillages et la Fête du Village.

Commission Travaux : La nouvelle cloche de l'église sera installée d'ici la fin de l'année.

L'intervention concernant le réseau d'eaux pluviales aux hameaux des Vaseliers / Perdriets est programmée à compter du 24 octobre pour une durée de 3 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.